www.Denis-Cailleaux.com

Denis CAILLEAUX
Maître de conférences d'Histoire de l'art et d'Archéologie du Moyen Age
Université de Bourgogne (Dijon)
UMR 5594

Titre de l'étude :

Histoire du monastère Notre-Dame des Célestins de Sens

Auteur : Denis CAILLEAUX
Maître de conférences d'Histoire de l'art et d'Archéologie du Moyen Age
Université de Bourgogne (Dijon)
UMR 5594

Contact : denis-cailleaux@noos.fr
denis.cailleaux@u-bourgogne.fr

Edition : Publié dans
Bulletin de la Société Archéologique de Sens,-fasc. 19,-1975, p. 12-21.

Document web : Copie du texte publié. Format PDF
Date du document initial : 1975
Date de révision du document : non révisé

Pour citer ce document :
CAILLEAUX (Denis)
« Histoire du monastère Notre-Dame des Célestins de Sens », extrait du *Bulletin de la Société Archéologique de Sens,*-fasc. 19, 1975, p. 12-21.

Histoire du Monastère Notre-Dame des Célestins de Sens

par Denis CAILLEAUX

I. Les origines du monastère

C'est au début du XIVe siècle, sous les règnes des rois Philippe VI de Valois et Jean le Bon, que débuta l'aventure des moines Célestins à Sens. Et, comme c'est souvent le cas dans l'histoire monastique, une modeste chapelle fut à l'origine de ce qui devint l'un des principaux monuments religieux de notre ville.

Peu après 1340, un riche bourgeois, Jean de Maisières, et son épouse Isabelle, projetèrent d'édifier une chapelle en l'honneur de la Vierge Marie « pour qui ils avaient grande dévotion ». Ayant obtenu l'accord de l'Archevêque Guillaume de Melun, ils firent bâtir le nouvel édifice proche de leur domicile, dans le haut de la rue de la Parcheminerie, rue Thénard actuelle (1).

Les pieux fondateurs, désireux de faire célébrer dignement le service divin dans leur nouvelle église, obtinrent de l'autorité ecclésiastique d'y installer quatre prêtres-chapelains. Ils les dotèrent de 80 livres de rente chacun et leur abandonnèrent leur maison pour se loger. En échange, les prêtres s'engagèrent à célébrer chaque jour une messe et à chanter tous les soirs une antienne à la Vierge.

En 1346, Jean Clément, chanoine de la cathédrale, compléta le nombre de desservants de la chapelle en fondant quatre « clercs-escoliers » qu'il dota de 30 livres de rente et d'une maison. L'acte de cette donation nous apprend qu'à cette date les chapelains étaient :

— Jean Vatrou, fondé en l'honneur de la Vierge,
— Jean Potera, fondé en l'honneur de saint Jean l'évangéliste,
— Guy de Fauvernay, fondé en l'honneur des saints Pierre et Paul,
— et Renauld Ménigault, fondé en l'honneur de saint Michel et de sainte Catherine.

Ce collège de chapelains était placé sous la direction du prêtre fondé pour l'autel de la Vierge (2).

Aux diverses donations des fondateurs vinrent s'ajouter très rapidement celles de nombreux Sénonais. Signalons simplement les libéralités de Jean de Dicy et d'Adeline, sa femme, qui firent don à la chapelle en 1342 d'une maison qu'ils possédaient rue de la Parcheminerie (3). En 1348, Isabeau La Pelletière, « citoyenne de Sens », accordait 12 livres de rente à prendre sur ses maisons de la même rue « où sont les escoles de Sens, proche ladite chapelle » (4).

L'origine de ces nombreuses donations fut peut-être l'indulgence de quarante jours que le Pape Clément VI, l'ancien Archevêque de Sens Pierre Roger de Beaufort, avait accordée à tous ceux qui visiteraient la nouvelle chapelle de Notre-Dame (5).

Ces legs en faveur des chapelains étaient destinés à assurer leur entretien et à subvenir aux frais du culte ou à la fondation de messes. Ils représentaient un réel avantage, mais pouvaient aussi devenir source de dépenses.

En effet, les lois féodales voulaient qu'en échange de chaque don, tant d'immeuble que de rente, les bénéficiaires s'acquittent envers le propriétaire censier d'une redevance appelée droit d'amortissement. En quelque sorte un droit de succession. Il était parfois possible d'en être exonéré en faisant appel à la générosité du seigneur foncier.

Le fondateur, Jean de Maisières, que ses fonctions de conseiller du roi appelaient souvent à la cour, s'employa à faire exempter ses chapelains. Il obtint diverses lettres d'amortissement des rois de France.

En mai 1345, par lettre donnée à La Suze, Philippe VI acquitta les chapelains des droits à verser sur 30 livres de rente. En août 1348, ce roi fit de même pour la donation du chanoine Clément. En juillet et mars 1354, puis à diverses autres fois, Jean le Bon renouvela ces largesses (6).

Les rois de France ne furent pas les seuls bienfaiteurs de la chapelle Notre-Dame. En 1354, l'Abbé de Saint-Rémy de Sens permettait aux chapelains d'acquérir sans frais une terre sise à Vareilles (7). En 1355, Jeanne, reine de France et de Navarre, et Philippe, duc d'Orléans et comte de Beaumont, leur firent don d'une rente en grains à prendre sur la grange d'Yenville en Beauce et les exemptèrent des droits d'amortissement (8). En 1355, l'Abbé de

(1) A.D. Yonne H 430-433-434-495.
(2) L.D. Yonne H 436-492.
(3) A.D. Yonne H 489.
(4) Ibid H 492.
(5) Ibid H 490.
(6) Ibid H.497-490.
(7) Ibid H 545.
(8) Ibid H 513.

Saint-Pierre-le-Vif dispensait de toute taxe les chapelains pour la possession de trois maisons rue de la Parcheminerie. La première donnée par Jean de Dicy, la seconde par Jean Clément et la troisième par les chanoines Prémontrés de l'Abbaye Saint-Paul de Sens.

Jean de Maisières sut intéresser les plus hautes personnalités du royaume et de la région à la fondation de sa chapelle. C'est ainsi qu'en peu de temps les quatre prêtres se trouvèrent à la tête d'un important patrimoine. C'est surtout à la faveur de ses fonctions à la cour que le fondateur obtint ces dotations. Les documents nous apprennent qu'il fut conseiller des rois Philippe VI et Jean et « maître en la chambre aux deniers de la reyne ». Spécialiste des questions de droit et de finance, il était donc à même d'aider à l'épanouissement de sa fondation (9).

En 1318, un bourgeois de Paris, Pierre Martel, avait créé dans la capitale un monastère de moines Célestins. Un certain Robert de Jussi, qui avait été novice chez ces religieux, en avait quitté l'habit et était entré au service du roi. Par attachement envers les Célestins il avait créé dans leur église une confrérie des secrétaires du roi.

Jean de Maisières appartenait-il à cette confrérie (?), nous l'ignorons. Mais la proximité de son domicile du monastère des Célestins lui permit d'assister régulièrement aux offices conventuels. Séduit par la dévotion des religieux et enchanté des bienfais qu'ils apportaient dans leur quartier, il projeta de les faire venir à Sens et de les installer dans la chapelle Notre-Dame.

Son décès, le 4 novembre 1357, aurait pu compromettre l'installation des Célestins à Sens si, outre la totalité de ses biens, le fondateur n'avait transmis à sa femme son projet. Jean de Maisières fut probablement inhumé dans la chapelle qu'il avait fondée. Son testament nous apprend qu'il désirait que le service de son enterrement comportât quarante cierges d'une livre et demi et quatre torches de vingt livres de cire, « dont la moitié appartiendra au curé de Saint-Pierre le Donjon comme le veut la coutume du lieu ». Il fit choix de sa femme Isabelle et de Frère Jean de Camberon, Prieur de Sainte-Catherine du Val des Escoliers, comme exécuteurs testamentaires. Outre sa chapelle de Sens, il avait fait construire une église au village de Maisières d'où il était natif (10).

Isabelle de Maisières s'empressa d'exécuter les dernières volontés de son époux. Dès 1358, elle s'adressa à l'Archevêque Guillaume de Melun afin d'obtenir l'autorisation d'introduire les moines Célestins à Sens.

Le prélat étant favorable à ce projet, la fondatrice convint avec les chapelains qu'ils resteraient en possession de leurs rentes et privilèges jusqu'au décès du dernier d'entre eux et que les religieux seraient les nouveaux desservants de la chapelle Notre-Dame. La même année, quatre profès et un oblat de l'Ordre arrivèrent dans nos murs et furent installés rue de la Parcheminerie. La première pierre de l'histoire des Célestins de Sens était posée (11).

Les premières années de la vie des religieux à Sens furent moins aisées que ce qu'Isabelle leur avait laissé entendre. Si l'on en croit un document du XVIIe siècle, ils « eurent beaucoup de peine spirituelle et corporelle d'autant que le monastère était juste édifié et le revenu petit, si est ce que ladite Isabelle, fondatrice, promit de le parfaire, ce qui peu se fit (...) d'autant que son argent lui fut dérobé (par son domestique) et les religieux ne purent se nourrir ni édifier à cause de la petité de la fondation ... ». Cependant la situation s'améliora rapidement, grâce en partie à Isabelle qui vendit tous ses biens et se retira seule dans une petite maison proche du monastère (12).

En 1364, les revenus du couvent étaient suffisants pour entretenir une dizaine de religieux. En 1365, le dernier des anciens chapelains étant probablement décédé, le Pape Urbain IV confirma l'Ordre dans la possession de la chapelle et de ses revenus. Par le même acte, le Pape approuva toutes les indulgences accordées à la chapelle Notre-Dame par le Pape Clément et l'Archevêque Guillaume de Melun depuis sa fondation. En 1366, le même Archevêque permit aux Célestins de se constituer en « collège et prieuré » et d'établir leur monastère. Cet acte fut enregistré en Parlement le 12 décembre 1366 (13).

Il fut convenu que le nombre des religieux serait limité en fonction des revenus du couvent et que le Frère Provincial aiderait la nouvelle communauté dans ses premières transactions. Cette assistance, nous la remarquons dès 1369 à l'occasion d'un échange de terre entre le couvent, représenté par Frère Anceau Robert, premier Prieur, et Frère Robert des Bordes, Provincial, d'une part, et Girard Le Lièvre, d'autre part (14).

Le rêve de son défunt mari réalisé, Isabelle de Maisières songea à se retirer du Monde pour consacrer le restant de ses jours à Dieu. Un registre d'archives nous rapporte : « ladite Isabelle, fondatrice, ayant prit l'habit de notre religion, a fait profession devant le grant autel le jour de la décolation de Saint Jean Baptiste en 1370 ».

Isabelle se retira dans sa petite maison, s'occupant de menus travaux auprès des religieux. Probablement au seuil de la vieillesse, elle s'éteignit cette même année 1370 et fut inhumée aux côtés de son époux dans la chapelle des Célestins, au pied du maître-autel. De nos jours, une dalle tombale partiellement effacée, proche du portail de la chapelle du Collège, peut être reconnue comme étant la tombe des fondateurs (15).

---

(9) Bibliothèque de l'arsenal. Manuscrit n°...
(10) A.D. Yonne H 432

(11) A.D. Yonne H. 490.
(12) Bibliothèque de l'Arsenal.
(13) A.D. Yonne H 432-433.
(14) Ibid... H 525.
(15) Ibid... H 490.

II. La vie de la communauté et de quelques religieux

Religieux contemplatifs, les Célestins ne participèrent pas aussi étroitement à la vie sénonaise que les Mendiants, mais établirent cependant de nombreux contacts avec la population et participèrent quelquefois à la vie de la Cité.

Les Célestins avaient été acceptés et aidés dans leur installation par nombre de Sénonais. Il leur fallait ensuite démontrer que cette confiance était bien placée. Pour cela ils s'employèrent à secourir, matériellement et spirituellement, les populations éprouvées par les guerres du moment. Guerres connues depuis lors sous le nom de Guerre de Cent Ans.

La région était peu sûre. Des bandes d'Anglais et de brigands la sillonnaient en tous sens. Et les populations paysannes se réfugiaient à l'abri des murs de la ville, amenant la misère et la confusion. Les Célestins se consacrèrent à donner l'aumône aux pauvres et à aider les plus déshérités. Les Sénonais témoignèrent de cette sollicitude en multipliant les donations. En 1385, Nicolas Coquaigne et sa femme firent don d'une terre à Evry, « en reconnaissance de plusieurs grands biens, curialités, secours et conforts que iceulx religieux leur ont faict ». En 1392, ce fut Guillaume de Maisières, parent du fondateur (?), qui accorda un amortissement pour 9 arpents de terre sis à Villenauxe acquis par les moines, « attendant l'amour et l'affection qu'il avait envers les religieux Célestins et la bonne dévotion qu'il avait en leur église ». Grand bienfaiteur des Célestins de Paris, G. de Maisières fut inhumé dans l'église de ces religieux (16).

Les exemples de biens donnés en reconnaissance aux Célestins sont nombreux. Citons encore Thévenin Savot, bourgeois de Paris, qui donna une maison qu'il possédait à Sens, « considérant la grant amour et dévotion qu'il a et désire avoir à l'église Notre-Dame des Célestins de Sens et aux religieux d'icelle ». La guerre passée, l'affection des Sénonais se manifestera encore à diverses reprises. En 1504, un laboureur de Thorigny, Mangin Erard, donnera diverses pièces de terre et vigne « pour la bonne amour et singulière dévotion qu'il désiroit avoir à l'église Notre-Dame des Célestins de Sens » (17).

La présence des Célestins auprès des Sénonais éprouvés se confirme dans une enquête de 1435 relative au différend qui existait entre les religieux et l'Abbaye de Saint-Jean au sujet des droits de dîme à Saint-Clément. Dans cet acte, où nombre de laboureurs déclarent résider désormais à Sens, un témoignage retient particulièrement notre attention.

Guillaume Forest, laboureur, valet de Demoiselle Marguerite Chacerat, âgé de 23 ans, interrogé sur les prétentions que les Célestins pouvaient avoir à Saint-Clément, déclara que durant l'hiver 1432 sa maîtresse voulut faire labourer une pièce de cinq quartiers sise devant « la grant maison de Saint-Clément » et aboutissant au pavé royal. En la saison de mars, elle projeta de faire ensemencer son champ en orge, mais il ne se trouva aucun laboureur « qui y osat y aller labourer ne la semer et aussi que l'orge était cher à Sens ». Le valet alla donc solliciter les Célestins qui lui firent crédit de plusieurs sacs de semence. Il devait labourer lui-même ce champ mais « n'osat y aller par le doubte des ennemys du royaume étant pour lors à Montereau ... ». Il s'en retourna aux Célestins et pria les religieux d'aller labourer eux-mêmes. Les moines, qui avaient un sauf-conduit des Anglais pour cultiver leurs propres terres, acceptèrent de se rendre à Saint-Clément et accomplirent le travail demandé (18).

La sollicitude des religieux ne fut pas seulement profitable aux populations laïques, mais aussi aux autres religieux de la ville. Plus particulièrement à ceux de Saint-Pierre-le-Vif, anciens seigneurs fonciers du terrain où s'élevait le monastère Notre-Dame. Malgré les différends qui les opposèrent aux Célestins, les moines de Saint-Pierre-le-Vif trouvèrent toujours chez nos religieux un asile sûr. Peut-être en raison de la commune appartenance à l'Ordre de saint Benoît.

A la fin du XVIe siècle, alors que le pays était déchiré par la guerre fratricide entre catholiques et protestants, le roi huguenot, Henri de Navarre, vint mettre le siège devant Sens. Les moines de Saint-Pierre-le-Vif, voyant la menace de destruction qui pesait sur leur monastère bâti à l'extérieur des murailles, résolurent de mettre leurs reliques en lieu sûr. Ils les aportèrent chez les Célestins.

Henri de Navarre ayant levé le siège, les bénédictins décidèrent de récupérer leur trésor et organisèrent une procession générale le deuxième dimanche de Pâques 1590, à l'issue de laquelle ils se présentèrent aux portes du monastère Notre-Dame. Ils se préparaient à emmener leur bien lorsqu'une délégation du Chapitre et des échevins se présenta à son tour. Les Chanoines ordonnèrent aux Célestins de ne rien délivrer sans leur ordre, puis craignant sans doute que leur ordre ne soit exécuté, ils s'emparèrent des châsses de saint Savinien et saint Potentien, de celles des saints Innocents Sanctien et Béate, et du chef de saint Grégoire le Grand.

Les religieux de Saint-Pierre-le-Vif portèrent l'affaire devant les tribunaux et justice leur fut rendue. Quelques temps après, ils obtinrent restitution de leurs reliques et « ils les emmenèrent en triomphe » (19).

Les Célestins recueillirent une seconde fois ces reliques. Dans la nuit du 6 juin 1632, un violent orage s'abattit sur le Sénonais. Vers 11 heures du soir, la foudre détruisit le clocher de l'église abbatiale de Saint-Pierre-le-Vif et l'enflamma. Rapidement l'incendie se communiqua au campanile et

(16) H 521-547.
(17) H 592.
(18) H 528.
(19) A.D. Yonne H 528.

embrasa tout l'édifice. Effrayés par ce sinistre, les moines portèrent leurs reliques au monastère Notre-Dame. Les Célestins les conservèrent tout le temps de la restauration de l'église de Saint-Pierre.

En 1667, ce furent les reliques de l'Abbaye Sainte-Colombe qui trouvèrent asile chez nos religieux. Les huguenots ayant envahi le monastère de Sainte-Colombe, ils en chassèrent les moines qui eurent cependant le temps de sauver leurs reliques et de les transporter à l'intérieur de la ville (20).

Ce choix que firent à diverses reprises les moines du Sénonais en cherchant asile chez les Célestins s'explique par la situation privilégiée du monastère Notre-Dame. Installé à l'intérieur des murs de la cité, comme les monastères des Franciscains et des Dominicains, le couvent des Célestins, contrairement à ces deux maisons, eut l'avantage d'y avoir été créé. Les couvents franciscain et dominicain avaient été primitivement établis à l'extérieur des défenses et détruits avant 1365.

Cette protection des remparts, source de sécurité, donc de richesse, devait cependant se payer. Ce fut là l'occasion, à diverses époques, de dépenses pour nos religieux. Le roi de France, à qui l'entretien de ses armées coûtait cher, demanda plusieurs fois, au début du XVe siècle, la contribution des Sénonais. Les Célestins, dont les revenus étaient bien souvent supérieurs à ceux des grandes abbayes de la ville, participèrent, dans toute la mesure de leurs possibilités, à la fourniture de ces fonds. En 1437, une nouvelle participation fut demandée à la ville. Les établissements religieux furent taxés pour 100 livres, dont 10 devaient être fournies par les Célestins. Mais cette fois les moines refusèrent de payer (21).

La cause de ce refus était que, lors de la précédente imposition, les moines et les mendiants avaient déposé tous leurs objets précieux chez le gouverneur de la ville pour servir de caution au roi. Mais ledit gouverneur, parti défendre La Charité-sur-Loire, avait emmené dans ses bagages le trésor monastique. Une ambassade, composée d'un célestin et d'un cordelier, s'était rendue à La Charité et avait réclamé la restitution des vases sacrés. Le gouverneur malhonnête les avait chassés et les deux religieux étaient revenus à leurs couvents les mains vides. Les Célestins eurent cependant moins à souffrir de cette affaire que les autres Ordres dont les couvents avaient été totalement ou partiellement détruits et qui perdaient là leurs derniers biens.

La surveillance des remparts était assurée par des hommes d'arme engagés et payés par la ville. Les habitants et les couvents devaient participer aux frais d'entretien de cette milice. En 1569, les Célestins versèrent 20 livres « pour le guet de la cité ».

Le couvent des Célestins, qui compta jusqu'à vingt-sept religieux au XVIe siècle, était dirigé par un prieur, nommé pour trois ans au chapitre provincial. C'est lui qui désignait le sous-prieur et tous deux procédaient à la répartition des offices.

Le frère portier surveillait les entrées et sorties, accueillait les visiteurs et distribuait l'aumône « que journellement ils font en leur dicte maison aux pauvres illec venant à grant affluance ». Le frère Procureur représentait la communauté dans les transactions et soutenait parfois un procès pour préserver les biens de sa communauté. Le Dépositaire veillait à l'entretien des bâtiments et le « Grenetier » réceptionnait et engrangeait les rentes en nature. La comptabilité revenait au frère Boursier. La bibliothèque au frère Bibliothécaire. D'autres charges étaient confiées aux religieux pour les offices : sacristain, chantre, lecteur ... et pour l'enseignement : Maître des novices. Le monastère de Sens possédait son propre noviciat et recevait les frères convers. A partir du XVIIe siècle, tous les moines étant ordonnés prêtres, la condition d'oblat disparut du monastère Notre-Dame.

A travers la vie de Pierre Bureteau, Sénonais d'origine, représentons-nous ce que pouvait être l'existence d'un religieux au monastère de la rue de la Parcheminerie.

Pierre Bureteau entra chez les Célestins de Sens dans les premières années du XVIe siècle. Il y fit son noviciat et, peu de temps avant sa profession, il fit don de tous ses biens à sa communauté ; biens qu'il avait hérités de Simon Bureteau et de Huberde, ses parents. D'origine modeste, son père était tonnelier, il était entré dans l'Ordre « pour la bonne amour et affection et singulière dévotion qu'il avait dès longtemps à l'église des Célestins ». Dès 1519, il fut nommé Procureur de son couvent. Il représenta ses frères dans de nombreux baux à ferme et même dans un procès contre Saint-Pierre-le-Vif. Il rédigeait les livres censiers et agrémentait ses registres de petites notes. Il signalait notamment le différend qui opposait les Célestins au comte de Joigny, ce chevalier refusant aux religieux le droit de jouir de leurs biens sis dans le Jovinien.

A cette occasion, frère Pierre notait : « Il ne fait pas bon aller aux requêtes de présent, car le comte est trop difficile et n'aime point l'Ordre des Célestins à cause de la forêt d'Orléans dont il est le réformateur et a fait grant dommage à nos frères d'Ambert et n'eust été la reyne de France qui les a défendus, eust mis en danger ce monastère ... ». Le monastère d'Ambert, près d'Orléans, fut le premier couvent célestin créé en France au XIVe siècle (22).

Pierer Bureteau conserva son office de procureur jusqu'en 1532. De toute sa vie religieuse il ne quitta jamais le monastère Notre-Dame. Il décéda entre 1532 et 1536 et fut probablement inhumé dans l'église conventuelle ou sous le cloître. Il est connu de l'histoire locale pour être l'auteur de plusieurs chroniques. Son œuvre maîtresse, l'histoire des Archevêques de Sens, fut achetée par la bibliothèque de Metz. Elle disparut lors de l'incendie de cette ville en 1945. La bibliothèque de Sens conserve encore divers ouvrages de cet auteur (23).

Le fondateur des Célestins avait prescrit à ses religieux de ne pas s'occuper du travail des livres.

(20) Abbé Brullée : Histoire de l'Abbaye de Ste-Colombe.
(21) G. Julliot : La Communauté des bourgeois de Sens (1436-37-38)

(22) A.D. Yonne H 558.
(23) H 490-496-512-533-525-542.

Lui-même s'était contenté d'apprendre les rudiments de lecture nécessaires pour la récitation des offices. Mais, très rapidement, cette règle fut abandonnée et les Célestins se livrèrent à l'étude. Le couvent de Sens possédait une bibliothèque très riche qui faisait son orgueil et de nombreux religieux se distinguèrent par leur savoir. Outre Pierre Bureteau, ce furent Pierre Crespet, « réputé pour son bon jugement » (1543-1594) et Nicolas Le Conte.

Nicolas Le Conte était miniaturiste. D'abord religieux au monastère de Paris, il exerça son art pour la bibliothèque de son couvent de 1542 à 1552. Puis, au seuil de la vieillesse, il fut envoyé à Sens où nous le retrouvons dès 1565. Poursuivant l'art de l'enluminure et de l'écriture au monastère Notre-Dame, il recevait les ingrédients nécessaires de ses frères parisiens :

« Le XIXe dud. moys, baillé à fr. Simon Carré, quinze sols pour acheter du vernil et du vermillon pour envoyer à fr. Nicole Le Compte, demeurant à Sens. »

Frère Nicolas Le Conte vieillit et décéda au monastère Notre-Dame au cours du dernier quart du XVIe siècle. Les Célestins de Paris réjouirent ses derniers jours en lui faisant parvenir différents secours et en s'occupant de son frère malade à qui ils donnèrent 4 sous pour qu'il puisse se faire transporter à l'Hôtel-Dieu de Paris.

Joseph Perrin, qui rapporte la vie de ce religieux, nous donne la traduction d'un petit poème latin qu'il écrivit peu de temps avant sa mort (24) :

« La maison des Célestins que nourrit l'illustre Lutèce a donné naissance à ce Le Conte. Elle méritait ce pieux rameau. Il s'y est illustré en appliquant à l'écriture des livres, ses doigts encore tendres, puis la fleur de sa maturité, sa vieillesse qui le courbe maintenant. Mais s'il ne s'est point laissé vaincre par le travail, s'il abandonne l'ornementation luxueuse des volumes, c'est pour consacrer désormais, par piété, toutes choses à sa mère. »

Un autre document nous apporte des éclaircissements sur la vie des Célestins à Sens. C'est le récit des missions diplomatiques confiées par la municipalité à frère Raoul Ravier (25).

(24) Bulletin Sté Arch. de Sens T...
(25) G. Julliot : La Communauté des bourgeois de Sens.

En 1436, le roi convoqua les Etats Généraux à Troyes. Trois députés sénonais s'y étaient rendus et ils revinrent à Sens rapporter ce qui s'était dit :

« ... Pour fêter le retour des députés, et se mettre au courant des nouvelles qu'ils rapportaient, les gens du conseil du roi, les élus et d'autres notables s'assemblèrent. Ils passèrent la journée à discuter des affaires de la ville, de sa situation déplorable et de la situation non moins déplorable de la France ... Il fut décidé que l'on écrirait au roi et à Messeigneurs du Grant Conseil, qui estaient en la ville de Gyen, afin de les mouvoir de venir mectre le siège devant la ville et châtel de Montereau, que les Anglais, anciens ennemys du royaume, tenoyent et occupent. »

Séance tenante les lettres furent rédigées, scellées et confiées à frère Raoul Ravier, prieur des Célestins, qu'on manda sur le champ : « frère Raol, lui dit Guillaume Brochet, voici lettres closes adressant au roy, notre sire, et à messieurs de son grant conseil. De par l'ordonnance de nous ici présents, élus au gouvernement d'icelle ville de Sens, nous vous mandons de les porter à Gyen. Partez en grande hâte, usez de prudence, allez, venez, agissez en faveur de nos requêtes, et ne revenez pas avant d'avoir une réponse ».

Pendant le voyage de frère Raoul, qui dura six semaines, on se hâta de terminer les travaux de défense de la ville pour lui permettre de soutenir un siège. Jean Misée, le procureur de la ville à qui nous devons tous ces détails, alla à Montereau s'enquérir des défenses de la place. Il envoya de nouvelles lettres au frère Raoul qui déterminèrent le roi à venir. Peu après frère Raoul arriva de Gien, annonçant que le roi et ses troupes le suivaient.

Les armées arrivèrent à Sens. Mais, pour financer sa nouvelle campagne, le roi demanda un impôt extraordinaire de 800 livres aux Sénonais. La somme était trop importante et il fallait en demander réduction. Jean Misée et frère Raoul repartirent à la recherche du roi. Leur voyage, qui dura vingt-six jours, les emmena à Melun, puis à Paris. Là, avec l'appui de l'Archevêque de Sens Louis de Melun, ils obtinrent une remise de 70 livres tournois. Jean Misée regagna la mairie où il consigna son aventure et frère Raoul Ravier retourna à son cloître.

III. Heurs et malheurs des bâtiments

Lorsque les Célestins arrivèrent à Sens en 1358, ils prirent possession de la chapelle Notre-Dame et des bâtiments ou maisons provenant des donations des fondateurs ou de celles des premiers bienfaiteurs sénonais, comme il a été indiqué au paragraphe I ci-dessus.

Les Célestins firent probablement de nombreuses transformations afin d'adapter ces bâtiments aux nécessités de la vie monastique. La chapelle fut, elle aussi, aménagée et, en 1373, l'Archevêque la consacrait en l'honneur des cinq joies de Marie (26).

Leur fondatrice étant décédée alors que l'institution était à peine dotée, les Célestins consacrèrent leurs premiers efforts à assurer leur subsistance. Puis le calme étant revenu dans la contrée et les finances le permettant, ils songèrent à se construire un véritable monastère. En 1414, le roi Charles VI

(26) A.D. Yonne H 492.

les amortit pour l'acquisition des terrains nécessaires pour construire tout ce qui était « église, cloître, chapitre, réfectoire, dortoir et autres officines et édifices, cours, jardins, places, le tout comprenant trois quartiers de terre environ en la ville de Sens » (27).

Les travaux commencèrent par la reconstruction de la chapelle, qui fut dédicacée en 1415. Puis, en 1417, « après de bonnes économies, ils purent bâtir une magnifique infirmerie et deux corps de logis de même beauté, le tout de brique et de pierre de taille ». L'infirmerie fut construite à la place de deux maisons appartenant aux religieux prémontrés de Saint-Paul et advenues par échange aux Célestins. Dès 1420 le cloître était édifié puisqu'à cette date Margot, femme de Pierre Boucher, désirait y être inhumée (28).

Le monastère tout neuf s'élevait à l'Est de la cité, au milieu d'un quartier peuplé de petits artisans et de vignerons. Au Nord, il touchait aux remparts de la ville. Au Sud, son église longeait la rue de la Parcheminerie. A l'Est et à l'Ouest, il était bordé par deux ruelles sur lesquelles donnaient de nombreuses petites maisons.

Les bâtiments monastiques devaient probablement être disposés en carré autour du cloître. A l'Est des bâtiments se trouvait la partie fermière, dont la construction la plus remarquable était le moulin à vent. Destiné à moudre les grains provenant des nombreuses rentes en nature données au monastère, ce moulin s'élevait sur une butte de terre qui subsista jusqu'au début du XIXe siècle et que l'on dénomma plus tard « la grande terrasse ».

Il existait dès 1478, puisqu'à cette époque Jean Mallement, voisin du couvent, reconnait que « les poteaux qu'il a construits en une place qu'il tient à bail et à rente des religieux, fichés et boutés dans les murs et pilliers de la motte de leur moulin à vent, ne subsisteront que par tolérance ». En 1486 une nouvelle tour fut construite pour compléter les défenses de la ville. Elle s'éleva face au moulin des Célestins (29).

A la fin du XVe siècle, les moines décidèrent de transformer et de compléter leur monastère en reconstruisant l'église et le cloître et en bâtissant la « secrétennerie ». Le frère Gilles Barrault fut nommé « dépositaire » pour l'édifice de ces bâtiments (30).

Le 22 août 1477, les religieux passèrent contrat avec Philippot Sauvage, maître-maçon, pour la maçonnerie de l'église. Le 2 septembre la première pierre fut posée. Accord fut passé avec divers artisans et entrepreneurs sénonais pour la fourniture du plâtre, de la chaux, des clous, du bois, des tuiles, des lattes et des ardoises. Un religieux et les maçons se rendirent à Paris pour acheter les pierres de taille que l'on transporta à Sens par bateau.

(27) A.D. Yonne H 497.
(28) H 496.
(29) H 534.
(30) H 489.

En juin 1478, le frère Gilles Barrault acheta à Paris un coq doré pour le clocher. En janvier 1481, les stalles des religieux furent commandées à Jacquot Laroche, menuisier à Voisines. Les vitraux de l'église furent réalisés par Jean Hympe, dont la famille travailla également à la cathédrale. L'achèvement des travaux fut confié à un Père Cordelier :

« L'an 1512, Jean de Médina, de l'Ordre des Frères Mineurs, Evêque de Sienne et suffragant de Monseigneur Tristand de Salazard, Archevêque de Sens, a dédié le 21e jour de mars et consacré le même jour cinq autels, l'autel Majeur, en l'honneur des cinq joies de la Vierge, le second en l'honneur des apôtres Pierre et Paul, le troisième qui est dans la nef de l'église est à la vénération de la bienheureuse Marie de toutes grâces, le quatrième qui est à la droite du crucifix est celui de la Vierge et Martyre Catherine, le cinquième qui est à la gauche du crucifix est celui de ... (31) ... le Révérend frère profès de ce même monastère qui était natif du diocèse de Meaux était investi de l'office de Prieur dudit monastère. Durant la nuit qui précéda la dédicace de l'église, deux frères du même monastère demeurèrent en veille, c'est-à-dire le prieur dudit monastère et frère Pontius Rémy, profès du monastère » (32).

La nouvelle église était un petit édifice, à nef unique sans chapelles ni bas-côtés. Elle tenait 9 toises 10 pieds de long sur la rue et était surmontée d'un petit clocher pointu recouvert de plomb. Le chœur et le clocher furent construits grâce à 100 livres que les Célestins de Paris avaient envoyé pour la fondation de huit messes (33).

Ce monastère qui semblait prêt à défier les siècles fut ruiné moins de dix ans plus tard. En 1521, un des moines notait dans le registre censier : « Et depuis ung an en ça, à divers fois lesdiz religieux ont esté bruslé par inconvénient de fortune, au moyen de laquelle fortune iceulx religieux ont esté dommaigé en plus grant somme que de trois mille livres » (34).

En 1547, les Célestins n'avaient toujours pas retrouvé leur prospérité et la supplique qu'ils adressèrent au roi décrivait une situation des plus critiques : les religieux se plaignent « qu'ils soient assez petitement fondez et logez en la ville de Sens, à raison de une ruelle et maison appartenant aux religieux de Saint-Pierre-le-Vif, mal famée et scandaleuse ... ». Pourtant les travaux de restauration avaient été entrepris puisque, dès 1542, le chapitre voyait se dérouler la cérémonie de consécration de son autel (35) :

« L'an du Seigneur 1542, le 15e jour de juin, le Révérend Père frère André Richer, de l'Ordre des Cisterciens, moine et profès de l'Abbaye de Vauluisant, suffragant du très révérendissime Père Monseigneur Louis de Bourbon, Archevêque de Sens, et Evêque de Calcédoine, a consacré l'autel de notre

(31) Texte illisible.
(32) Annales du Gâtinais.
(33) A.D. Yonne H 495.
(34) H 501.
(35) M. Prou : L'obituaire des Célestins et H 548.

chapitre, le jour précédent, à savoir le 14e jour de juin, en l'honneur de nos Père et Bienheureux Père Bertrand et Pierre Célestin. »

La fin du XVIe siècle vit la reconstruction du monastère Notre-Dame. Nous lisons dans un censier de cette époque : « Le lieu et pourpris et accin où est assis le monastère desdiz Célestins, contenant six quartiers ou environ, assis en la ville de Sens, rue de la Parcheminerie ou la rue Notre-Dame, tenant d'un long aux murs de la cité, d'autre au pavé royal, auquel couvent a esté mis le feu et a esté brûlé la plupart des édifices par deux fois depuis le dernier dénombrement baillé et a esté réédifié par les aulmônes des bienfaiteurs dudit couvent auquel sont aujourd'hui 27 religieux » (36).

Il nous faut attendre un siècle pour retrouver trace de nouvelles constructions dans l'histoire des Célestins. En 1637, les religieux projetèrent de détruire différentes maisons qu'ils possédaient de part et d'autre du monastère pour construire à la place deux corps de bâtiments.

Accord fut passé devant notaire entre le couvent et Pierre Lhuissié, maître-maçon, « pour construire de son art deux grands corps de logis de chaque côté de l'église ». Ces nouvelles bâtisses devaient être divisées en six petites maisons d'habitation destinées à être louées à des particuliers (37).

La région étant parcourue par de nombreuses bandes de soldats, protestants, royalistes, frondeurs ..., on remit les travaux à plus tard. En 1644, les choses s'étant arrangées, la construction put commencer. Un document nous apprend que « les religieux ne peuvent quand à présent faire labourer leurs terres (de St-Denis-les-Sens) à cause tant des allés et venus des gens de guerre que de leurs chevaux qui sont employés à charroier les matériaux des bâtiments qu'ils font quand à présent construire » (38).

Les travaux étaient déjà bien avancés lorsque se produisit un incident qui aurait pu avoir de graves conséquences. Dans la nuit du 11 octobre 1644, « le bâtiment qui est au-dessus de l'église a manqué par le fondement et est (tombé) ruiné pour la plus grande partie » (39).

Le Bailli de Sens, informé de ce drame, ouvrit immédiatement une enquête. Une commission d'experts fut désignée pour visiter les lieux et recueillir les témoignages. Dans sa déposition le maître-maçon accusa les religieux de l'avoir fait travailler en hiver pour ne pas engager de grands frais, être resté sans aides et forcé d'employer des matériaux de récupération ...

Le bâtiment qui était au-dessous de l'église fut seul à être terminé. Il existe toujours et comprend les numéros 55, 57 et 59 de la rue Thénard. Dom Mathoud, dans son histoire du Gâtinois, signale qu'il a « quantité de particularités ».

(36) A.D. Yonne H 548 et 502.
(37) H 530.
(38) H 438.
(39) H 498.

Les Célestins se remettaient à peine de leurs émotions qu'une nouvelle épreuve se présentait à eux. Dans la nuit du 10 janvier 1655, alors que tout était calme en ville, le feu se déclara dans le monastère, détruisant nombre de constructions et provoquant la frayeur. A cette occasion, le curé Rousseau note : « Dans leur malheur ils (les Célestins) trouvèrent un grand bonheur qui fut que le feu ne brûla pas toute la ville. Le feu qui se vida à minuit était capable de brûler le couvent, non seulement le quartier où il est situé, mais aussi toute la ville ... » (40).

Immédiatement on chercha des coupables. Il y avait à ce moment-là à Sens un régiment d'infanterie et l'on avait entendu dire par certains soldats, passablement éméchés au sortir d'une taverne, qu'ils détruiraient la ville. Coupable désignée, la troupe ne fut sauvée que par l'issue d'une enquête rapide qui démontra que tout était arrivé à cause d'un domestique. Le valet d'un Père Provincial en visite au couvent, homme « peu instruit », s'était couché dans une grange « belle et spacieuse », et s'était endormi en oubliant de souffler sa chandelle.

Le monastère était détruit. Il fallait à nouveau le réédifier. En 1665 les religieux adressèrent un mémoire à la municipalité dans lequel ils exposaient leurs projets. Ils désiraient abattre leur ancien dortoir qui menaçait ruine car durement éprouvé par les différents incendies, et en reconstruire un neuf. Ils projetaient de porter le nouveau bâtiment sur les murailles de la ville afin de profiter d'un espace libre entre le monastère et les murailles.

Un document semblable fut envoyé au roi. Le 29 juillet 1669, l'autorisation de Louis XIV parvenait aux religieux, mais aucune nouvelle de la municipalité. Le 29 juillet 1681 le prieur, frère Bernard Le Peltier, renouvela sa demande auprès des échevins. Il joignit à sa lettre les autorisations du roi et un billet de Jean Phélypeaux, conseiller du roi, qui confirma que les Célestins pouvaient bâtir leur dortoir et percer une porte dans les murailles pour communiquer avec l'extérieur.

Le 6 avril 1681, une commission d'experts s'était rendue sur les lieux des travaux et avait constaté que « le mur de la ville a 83 toises de long environ, y compris deux tours et une petite guérite, duquel mur une partie est ruinée de la hauteur de six pieds de haut, la charpente en est pourrie et la toiture est également ruinée ». Les experts conclurent en un avis favorable aux travaux.

Le 3 avril 1685, les moines reçurent l'autorisation de construire deux bouts de mur sur les remparts pour protéger leur clôture. A la seule condition que la libre circulation sur les murailles de la ville puisse être rapidement rétablie en cas de siège. Quelques temps auparavant l'assemblée municipale avait été convoquée et s'était prononcée favorablement au sujet des travaux des Célestins. Mais les permis de construire n'arrivaient toujours pas aux religieux. Le Frère Le Peltier écrivit au trésorier

(40) Rousseau. Hist. de Sens. Manuscrit, Bibliothèque municipale.

général de France Michel Frémin et le pria d'intervenir en faveur de ses religieux pour hâter l'expédition des lettres de la ville. Ce haut fonctionnaire s'exécuta peu de temps après, sans résultat.

Une nouvelle visite des lieux de travaux fut confiée au lieutenant du Baillage de Sens. Celui-ci signalait dans son procès-verbal : « la couverture (des murailles) menace ruine, le surplus desdits murs à l'endroit de quelques bâtiments des Célestins sont actuellement à dresser commence à se dégrader et l'endroit où ils prétendent poser leur pavillon est situé de manière que ledit pavillon n'ôteroit rien à l'usage naturel desdits murs puisque cette partie du mur est dès à présent enfermée dans le monastère au moyen de deux bouts de petits murs qui ont été bastis aux deux extrémités afin que les particuliers ne puissent point aller et venir dans la maison et couvent desdits Célestins » (41).

Aucune lettre de la municipalité ne leur parvenant, les Célestins firent procéder à leurs travaux. La construction du nouveau dortoir fut confiée à Maître Louis Richard, maître-voyer des bâtiments du roi, et contrat fut passé devant Maître Cormier, notaire à Sens. L'évêque de Noyon, Philippe de Moulin, donna 800 francs pour sa réalisation. C'est ce bâtiment que l'on voit encore surplomber les promenades du Mail et qui se caractérise par un léger glacis. La poterne que les religieux avaient été autorisés à percer fut celle qui permit aux coalisés de s'introduire dans la ville lors du siège de 1814 (42).

Dans le même temps les religieux chargèrent Etienne Leboucq, maître-maçon à Bray-sur-Seine, de faire quelques réparations à l'église. Cette restauration leur coûta 781 livres.

La reconstruction du monastère se poursuivit, pendant le premier quart du XVIIIe siècle, par l'édification de deux corps de logis « en brique et pierre de taille ». Le premier de ces bâtiments, construit à l'Ouest du cloître, abritait au rez-de-chaussée : l'appartement du portier, le parloir, la salle commune, la procure et la lingerie. Au premier étage : l'infirmerie, la bibliothèque et quelques cellules. Le second étage était alors un grenier. Il fut réhaussé à la fin du XVIIIe siècle par les Pères Lazaristes avec des matériaux provenant de la démolition de la grosse tour (?).

Le bâtiment qui formait le côté est du cloître abritait en rez-de-chaussée les cuisines, la dépense et le réfectoire et, à l'étage, le dortoir des novices et le chauffoir.

Les bâtiments conventuels relevés, les moines entreprirent de reconstruire la chapelle. Il fallut trois années pour détruire l'ancienne église qui datait de 1477. Le 25 septembre 1735, Mgr Languet de Gergy, Archevêque de Sens, posa la première pierre du nouvel édifice. Ce même prélat en clôtura les travaux le 29 décembre 1739, en le dédieaçant à la Vierge.

Gustave Julliot décrit ainsi cette chapelle, l'une des dernières réalisations monastiques à Sens avant la Révolution : « La façade de style XVIIIe siècle manque de proportion par son peu de largeur. C'est un exemple de style gréco-romain du chevalier Bernini ». Félix Chandenier ajoute : « La façade en pierre était autrefois ornée au-dessus du cintre de la porte d'un bas-relief en l'honneur de la Vierge, (...) mais les vandales de 1793 ont mutilé ce portail ».

A la frise on lit : T. DEIPARAE VIRGINI. D.

« L'intérieur de cette chapelle était plus artistique avant la transformation accomplie par M. Clément, le premier proviseur du Lycée. Des boiseries en analogie avec celles du chœur couraient dans toute la longueur de la nef jusqu'aux stalles ».

Max Quantin, qui reproche lui aussi son manque de proportion à l'édifice, nous en donne les dimensions : 40 mètres de long, 10 de haut, et le décrit ainsi : « longue nef à portail toscan, à l'intérieur hauts pilastres de même style, voûtes à nervures et bandeau ».

(41) A.D.Y. G 41.
(42) H 530.

IV. Les dernières années du monastère et sa suppression

La vie du couvent durant les quarante années qui suivirent la reconstruction des bâtiments présente peu d'événements importants. Les moines, dont le nombre était réduit à moins de six, vaquaient à leurs occupations, administrant les biens du monastère et délaissant progressivement les observances régulières.

En 1763, lorsque Louis XV créa la commission des réguliers pour introduire la réforme chez les religieux français, la discipline s'était relâchée depuis longtemps chez les Célestins de la province gallicane. Cependant ils ne s'étaient livrés à aucun scandale et leur suppresion ne se justifiait pas. Si leur nombre total était réduit, ils étaient encore de trente à quarante religieux à Paris, dont plusieurs novices.

Vers 1767, un célestin de Lyon, prieur de son couvent, frère de Saint-Pierre, résolut de faire séculariser les religieux de son Ordre. Il prêcha ses projets de couvent en couvent et se fit élire Provincial au chapitre de 1770, tenu à Lymoi-les-Mantes. Sous sa mauvaise influence, les capitulants refusèrent les réformes demandées par le roi et déclarèrent préférer la sécularisation.

Louis XV ordonna aux évêques diocésains d'introduire la réforme dans les communautés de leur juridiction, mais cette ultime tentative de réconciliation échoua. L'Archevêque de Sens envoya son vicaire général, M. de Bulliouz, enquêter sur les intentions des Célestins du monastère Notre-Dame. Les religieux lui répondirent qu'en considération de leur grand âge, de leurs infirmités et des décisions

du chapitre général de 1770, ils préféraient vivre sous la conduite de l'ordinaire et être sécularisés. Ils déclarèrent être prêts à quitter leur monastère si une pension et des biens mobiliers leur étaient attribués.

On procéda ensuite à l'inventaire des biens meubles et immeubles dont jouissaient les religieux célestins. Le 28 mai 1771 et jours suivants, le chanoine Gigot de Boisbernier et ses aides constatèrent que le mobilier pouvait être estimé à 14 000 livres, les revenus de la communauté à 12 667 livres et que les religieux étaient redevables de 22 393 livres de dettes « criardes et exigibles » envers neuf bourgeois sénonais (43).

Monsieur S. Gontier, receveur des décimes du diocèse, fut nommé administrateur-séquestre des biens des Célestins et l'on commença à procéder à leur répartition. L'Archevêque Loménie de Brienne proposa que l'on donnât :

« 2 000 livres de revenu au collège de Sens qui, par la médiocrité de ses revenus, ne peut donner à la jeunesse qu'une instruction insuffisante. »

« 3 000 livres de revenu pour procurer des pensions de retraite aux anciens curés et pauvres prêtres que leurs infirmités mettent hors d'état de continuer les fonctions de leur ministère. »

« Et enfin 1 000 livres aussi de revenu au Grand Séminaire de Sens pour un supplément de pension à ceux qui se consacrent à l'état ecclésiastique. »

Une commission examina ces propositions et répondit que dans l'inventaire de la bibliothèque on pouvait remarquer l'importance du nombre des volumes « dont le catalogue nous indique quelques livres anciens » et qu' « il serait juste, au moins dans le cas de la vente, que la bibliothèque du roi eût la préférence ». En ce qui concerne la répartition des biens, la commission refusa toute rente aux prêtres et au séminaire.

Les bâtiments des Célestins, vastes et neufs, intéressaient beaucoup de monde à Sens. Dès 1771 l'Hôtel-Dieu y avait demandé son transfert. « Après avoir faict la visite des lieux (les administrateurs) ont estimés que cette maison réunissait à la salubrité de l'air, une situation commode pour le service des malades ». Il est vrai que l'Hôtel-Dieu, installé à l'emplacement actuel du marché couvert, était dans une situation dramatique : « ... pas de salle pour les maladies contagieuses, pas de jardin, les femmes accouchent dans le chauffoir, les lits sont peu nombreux ... ».

Le Collège était également intéressé par ces bâtiments. Son conseil d'administration les demanda à l'Archevêque, lui proposant, si la demande était acceptée, de nommer, à l'exclusion de tout autre administrateur, deux nouveaux professeurs, dotés avec les biens des Célestins !

Toutes ces demandes étaient justifiées. La situation déplorable des établissements publics avant la Révolution explique ce désir d'acquérir les bâtiments du monastère désaffecté. Mais un obstacle de poids réduisit à néant tous ces espoirs : les 22 000 livres de dettes à rembourser.

Cette somme étant trop importante, tant pour l'Hôtel-Dieu que pour le Collège, l'Archevêque procéda à la répartition des biens des Célestins. Différentes terres et maisons furent vendues pour rembourser les créanciers du couvent. Les paroisses de la ville, le Chapitre et différentes municipalités du Sénonais reçurent quelques terres et la plus grande partie des revenus des Célestins fut attribuée à un petit séminaire que l'Archevêque créa à cette occasion. Il le confia aux Pères Lazaristes qui l'installèrent dans les anciens bâtiments monastiques. La succession des Célestins était réglée.

Les quatre derniers religieux : le Père André Boissieu, prieur, le Père Fabien Haire, sous-prieur, le Père Chauveau, procureur et le Père Giscard, maître des novices (bien qu'il n'y en ait plus depuis longtemps) quittèrent leur monastère. Ils se réfugièrent dans une maison de la rue Saint-Hilaire qu'un pieux Sénonais avait mis gracieusement à leur disposition.

Ils étaient encore en ce lieu lorsque le Sergent Royal vint les avertir des agissements d'un de leurs frères : le Père Edme Grenot.

Ce religieux, qui avait été Procureur du monastère Notre-Dame, avait été nommé sous-prieur à Paris en 1770. A la nouvelle de la suppression de son Ordre, il informa le Général qui résidait en Italie et lui demanda la conduite à suivre. Le Père Général, qui ignora longtemps ce qui se passait en France, fut indigné des décisions de la commission des réguliers et se transporta à Naples. Là, devant notaire, il expédia des lettres à deux religieux français qu'il savait fidèles, les Pères Edme Grenot, sous-prieur de Paris, et Marin Colas, ancien Provincial de France, et leur ordonna de s'opposer par tous les moyens à la fermeture des couvents Célestins de France. Edme Grenot ayant manifesté son désaccord s'attira de nombreux ennemis et fut mis en prison.

Les Célestins de Sens se séparèrent et quittèrent la ville.

Au début de 1778, l'Archevêque demandait à l'ancien prieur de lui faire parvenir différents renseignements sur ses anciens frères (44).

Le prieur, frère André Boissieu, lui répondait le 1er mai 1778 : « Je suis à Paris pour que je puisse faire exécuter les ouvrages dont la famille royale m'a fait l'honneur de me charger ». Il ajoutait qu'il était né à Avignon le 11 février 1729. Le 20 octobre 1744 il prenait l'habit des Célestins et faisait profession le 21 octobre 1745. Fait prêtre et sous-prieur en 1755, il était prieur de Sens depuis 1767. Il demanda à l'Archevêque de lui accorder 1 800 livres de rente et quelques meubles.

Le Père Fabien Haire, après être resté quelques jours à Paris avec son ancien Prieur, « a regagné le sein de sa famille qui est à Hesdin, dans le diocèse de Saint-Omer ». Il était né le 20 janvier 1740

(43) Archives nationales G3 574.

(44) Archives Nationales G9 574.

et avait fait profession chez les Célestins le 2 avril 1757. Il avait été nommé sous-prieur du monastère Notre-Dame de Sens au chapitre de 1770.

Le Père Jean-François Giscard se retira à Saint-Dolt, diocèse de Rodez. Il était âgé de 40 ans en 1778 et était né à Séverac-le-Château. Il avait 13 ans de religion et borna ses suppliques à la demande de 1 300 livres de pension et de quelques meubles.

Le Père François Chauveau, dernier procureur du monastère, déclara à l'Archevêque : « Je choisis ma résidence à Sens pour y vivre en mon particulier, portant l'habit ecclésiastique séculier ... ». Considérant ses infirmités, constatées par médecin, il réclama une pension supérieure à celle de 1 500 livres qui avait été fixée, puis consentit à abandonner ses prétentions et déclara se contenter de ce que l'Archevêque daignerait lui accorder. Il demanda également qu'on le rembourse d'une dette de 146 livres qu'il avait payée de sa poche et qu'il avait oublié de signaler lors de l'inventaire.

Dans leurs lettres, les religieux demandèrent tous à l'Archevêque de subvenir aux besoins du sieur Rozé, infirme, qui pendant plus de trente-cinq ans fut le cuisinier et le domestique de la communauté.

Chacun des trois religieux reçut une rente de 1 500 livres et le Prieur une pension de 1 800 livres. En outre, il leur fut accordé une petite somme d'argent et quelques meubles pour leur permettre de se réinstaller dans leur nouvelle résidence.

Les moines dispersés, les bâtiments attribués à un petit-séminaire, les biens répartis, le couvent Notre-Dame des Célestins de Sens avait vécu. Seule de nos jours une petite ruelle, qui bordait autrefois un jardin du monastère, nous rappelle les quatre cent vingt années de présence des Célestins à Sens. Le monastère Notre-Dame est devenu de nos jours le C.E.S. Mallarmé.

BIBLIOGRAPHIE GENERALE

— Dom Morin : « Histoire du Gâtinais ».
— de Lavernade : « Histoire de Sens ».
— Th. Tarbé : « Histoire de Sens ».
— Archives Départementales de l'Yonne.
— Archives Nationales.
— Bibliothèque de l'Arsenal à Paris, département des manuscrits.